

## **AVIS PUBLIC**

Avis est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne, QUE :

Lors de la séance du conseil qui se déroulera le 11 avril 2022 à 20h00 à l'hôtel de ville, situé au 2450, rue Victoria, le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne prendra connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme concernant une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

### **Lot 5 861 053 à 5 861 057 route 337**

Objet de la demande de dérogation mineure 2022-0012 (2<sup>e</sup> présentation):

La demande de dérogation mineure 2022-0012 vise à permettre le lotissement de certains terrains situés sur un site de camping avec une superficie inférieure à 300 mètres carrés tel qu'exigé par le règlement de lotissement #378.

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant le conseil municipal concernant cette demande au lieu et heure indiqués ci-haut.

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce vendredi 25 mars 2022.



Nathalie Girard  
Directrice générale et greffière-trésorière